

2. Arve

1. Présentation de la situation

Le bassin versant du site de l'Arve représente environ 40 % de la surface du département de la Haute Savoie, soit environ 1750 km². 250 à 300 captages sont concernés, principalement des captages gravitaires, puis des captages dans la nappe de l'Arve (majoritaires concernant l'importance de l'approvisionnement) et quelques prises d'eau superficielles (très minoritaires). Tous les captages font déjà l'objet d'une DUP, ou sont en cours d'instruction.

La population permanente approvisionnée est de 250 000 habitants, mais la fluctuation saisonnière est très forte (la population de certaines villes est multipliée par 10 en été et par 5 en hiver).

L'eau coûte environ 2,70 €/m³ (assainissement compris).

On peut signaler que les rendements des réseaux sont particulièrement faibles, avec une moyenne de 52 à 54 % (certains réseaux sont même à 30 %), alors que l'agence de l'eau demande des rendements de 70 %.

La couverture forestière est de 35-40 % sur le bassin. La forêt couvre environ 170 000 hectares dont 100 000 sont en forêt privée qui est très morcelée (100 000 propriétaires différents). Plus de la moitié des captages sont situés en forêt.

2. Système actuel d'approvisionnement en eau potable

La gestion de l'approvisionnement est réalisée par les communes ou les intercommunalités qui gèrent en régie ou parfois délèguent cette compétence. 42 syndicats (pour 108 communes) s'occupent de l'eau sur tout le bassin versant (toutes compétences confondues). Les situations sont très différentes. Autour du Mont Blanc, un syndicat existe mais les communes ont gardé leur compétence propre pour l'eau potable. Sur le Genevois, la quasi totalité de l'eau est distribuée par les intercommunalités.

Les DUP concernant les captages sont arrêtées ou en cours d'instruction, mais les mesures de protection ne sont pas encore en place partout (absence de clôture).

La moitié des captages ne subissent aucun traitement (ce qui correspond à 11 % de l'eau totale distribuée). La grande majorité de l'eau restante est simplement désinfectée.

L'eau est globalement de bonne qualité (à la fois bactériologique et chimique). Il ne semble pas y avoir de problème de pollution en nitrates.

Des problèmes de pénurie hivernale en eau potable sont toutefois apparus ces dernières années sur les Gets, St Gervais, Megève et Salève (hauts de bassin). Les nappes en Genevois sont également de plus en plus difficile à ré-alimenter.

La commune d'Annemasse est un cas intéressant. Elle achète la majorité de son eau potable en Suisse, où un forage pompe l'eau dans la nappe du Genevois (cette nappe, suite à son abaissement, est ré-alimentée par un pompage dans la nappe de l'Arve dont l'eau est filtrée puis ré-injectée dans la nappe du Genevois). Cette eau étant très chère, Annemasse a développé les captages gravitaires qu'elle possède dans le Salève. Elle y a rénové les drains, augmentant de façon spectaculaire les rendements. Elle a également acheté les terrains forestiers autour de ces captages, pour protéger le bassin versant.

La ville de Cluses possède aussi un captage gravitaire, non entretenu, situé dans une autre commune, et un forage en nappe.

Le SM3A (syndicat mixte de l'aménagement de l'Arve et de ses abords) est partenaire du projet Alpeau sur le bassin versant de l'Arve, qui couvre 40 % du département. Il rassemble différents syndicats et communautés de communes qui n'ont, en général, pas de compétence liée à l'eau potable.

3. Situation actuelle de la forêt

3.1 Caractéristiques stationnelles de la forêt

La forêt est principalement résineuse, avec des peuplements d'épicéas prépondérants au dessus de 1000 mètres. Plus bas, entre 800 et 1000 mètres on trouve la hêtraie sapinière, et en dessous de 800 mètres la chênaie-frénaie.

L'épicéa a toujours été favorisé par le gestionnaire, mais suite à de récents dépérissements en basse altitude (tempêtes, scolytes), il n'est maintenant préconisé qu'au dessus de 1000 m, où il est en station. Les substrats géologiques sont variés (granitiques et quelques massifs calcaires), les pentes sont assez fortes.

L'eau tombe en abondance. Environ 1300 à 1500 mm en moyenne de précipitations. La température annuelle moyenne est comprise entre 5 et 9 °C.

3.2 Gestion en forêt publique et privée

En forêt publique, les objectifs de cette gestion sont la production et la protection.

Le traitement sylvicole traditionnel est la futaie irrégulière par bouquets ou parquets. Aucune coupe rase supérieure à un hectare n'est prévue dans l'aménagement.

L'exploitation se fait au tracteur, quand cela est possible, et parfois au câble (mais la rentabilité est très moyenne).

Les huiles bio sont utilisées et les pesticides interdits.

Lors d'une visite près d'Arraches, il a été possible de se rendre dans des PPI se trouvant en forêt communale. Les PPI sont clôturés, boisés, mais l'herbe est fauchée tous les ans. Une exploitation venait d'avoir lieu pour enlever les gros arbres. Il a fallu pour cela retirer la clôture et la remettre ensuite. Aucun rémanent n'a été laissé sur le sol. La commune, propriétaire du captage, ne souhaite pas que les feuillus se régénèrent dans le PPI, « par crainte que la litière n'apporte trop de matière organique ». Une route passant juste à côté du PPI, il a été facile de retirer les bois.

Des problèmes liés à la desserte sont à signaler sur ces captages, car les eaux de ruissellement provenant des pistes de ski en amont arrivent dans le captage par le biais de la route forestière.

L'agent de l'ONF ignore de quel type de captage il s'agit et où passent les drains en forêt.

Dans le PPR, il n'y a aucune contrainte particulière, car l'ONF irrégularise déjà depuis dix ans les peuplements réguliers d'épicéas. Les gestionnaires ouvrent progressivement ces peuplements, en travaillant sur régénération acquise (lorsqu'un bouquet de régénération est présent, l'ouverture est agrandie, très progressivement). Les gestionnaires essaient aussi de favoriser la régénération des feuillus pour avoir des peuplements plus mélangés. Ce mode de gestion requiert des exploitations très précautionneuses. C'est pourquoi elles sont toutes réalisées en régie et l'agent de l'ONF est très présent lors des coupes.



PPI en FC d'Arraches (juillet 08)

La forêt privée étant très morcelée, il s'agit souvent, en raison de la taille des parcelles, d'une absence de gestion. La pratique de la coupe rase est de ce fait assez fréquente.

3.3 Propriété

60 % de la forêt est privée.

3.4 Densité des routes forestières, desserte

Le réseau de pistes est correct. La création de nouvelles est souhaitée, mais lorsqu'elles sont prévues en PPR, l'avis d'un hydrogéologue est nécessaire.

3.5 Gestion de la chasse, tourisme

Le gibier est présent mais ne nuit pas à la régénération.

La fréquentation touristique est forte, ce qui oblige à des contraintes (certaines communes interdisent les exploitations en juillet et août). Des mesures réglementaires sont prises contre la circulation de véhicules motorisés. Il est parfois difficile de gérer les espaces, tant la demande récréationnelle est diverse (randonnée, cyclisme, équitation, conduite auto et moto,...)

3.6 Présence de zones de pâture ou agricoles sur le bassin versant

Dans les vallées, l'élevage laitier pourrait avoir un impact sur la qualité des eaux (nitrates, pesticides,...).

Dans les alpages, on remarque des problèmes associés au pastoralisme (déjections animales et pollutions associées aux ateliers de fabrication en altitude). La pression de pâturage est également mal répartie sur le territoire (sur ou sous-concentrée).

4. Relations actuelles entre les acteurs

L'ONF est en contact avec la DDASS sur les dossiers d'instruction de périmètres de protection et avec les communes si des captages se situent en FC (conseils concernant les clôtures).

En raison du morcellement de la propriété privée, il n'est pas toujours aisé d'identifier les propriétaires privés pour les informer que leur forêt se situe sur un PPR.

Dans le pays de Gex, les collectivités ont demandé aux notaires de bien vérifier que, lors d'une transaction immobilière, les mesures concernant les différents périmètres de protection sont conformes aux normes et bien respectées. Dans le cas contraire, la vente est refusée et le vendeur doit se soumettre aux règlements. Cela permet à la communauté de communes d'être assurée de la mise en conformité progressive des différentes propriétés.

Concernant la forêt et l'eau, seul le recours à un hydrogéologue pour la construction de nouvelles pistes est imposé en raison des captages d'eau potable. Les périmètres sont signalés dans les aménagements, mais le réseau des drains n'est pas connu.

Concernant le pastoralisme et l'eau, des problèmes interviennent, mais la politique est plutôt de conserver les pratiques actuelles et désinfecter l'eau ensuite.

L'urbanisation reste problématique. Bien que les pollutions domestiques diminuent fortement (rénovation des réseaux d'assainissement) et que des progrès soient réalisés au niveau industriel (moins de pollution en Cadmium et Mercure), des problèmes subsistent concernant le Zinc, le Cuivre, le Nickel et le Chrome. Des contrats ont été passés depuis septembre entre l'Agence de l'eau et les industriels pour diminuer ces pollutions.

Très peu de relations existent entre forestiers et gestionnaires de l'eau. Elles sont plus développées avec le monde agricole.

Un programme HELP « Eau et Montagne » regroupe différentes collectivités locales pour créer une plate-forme d'échanges sur l'eau, en lien également avec l'université de Chambéry. Le programme

LIFE « Eau et Forêts » a également permis d'associer gestionnaires de l'eau, forestiers et chercheurs (CNRS).

5. Attentes des gestionnaires du site Alpeau

Avec Alpeau, le SM3A souhaite élargir ses compétences au domaine de l'eau potable et passer de ce fait à une logique de bassin versant. La rédaction d'un SAGE est également en projet, le SM3A doit prendre pour cela tous les aspects liés à l'eau, dont l'eau potable.

Le but est aussi d'acquérir, à la fois pour le SM3A et l'ONF, des connaissances sur les impacts de la gestion forestière sur l'eau potable et de s'ouvrir à d'autres exemples.

Les actions souhaitées et envisagées dans le cadre du projet Alpeau sont :

- la réalisation d'un diagnostic de la situation : nombre et nature des captages, localisation, occupation du sol, etc. ;
- le chiffrage économique de l'impact d'une bonne ou mauvaise gestion de la forêt sur la qualité de l'eau (dans la perspective de la réalisation du SAGE) ;
- le développement d'outils de contractualisation entre gestionnaires de l'eau et forestiers pour la mise en place de codes de bonnes pratiques ;
- l'amélioration de la gestion des PPI (remise en question des prescriptions actuelles, affinage des recommandations, conseils) ;
- la possibilité de s'inspirer d'exemples déjà existants.

6. Références

Rencontres à Bonneville le 5 juin et le 23 juillet 2008 avec Hervé Fauvain (SM3A) et Jean-Luc Mabboux (ONF)